

LA RÉMUNÉRATION

Sous contrat expatrié vous serez rémunéré par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger :

- ▶ Traitement brut et indemnités équivalents à la base de rémunération éducation nationale (situation identique à celle que l'enseignant connaît en France).
- ▶ Une indemnité d'expatriation versée dès la prise effective de fonctions de l'agent. Son montant est fixé, pour chaque pays et par groupe, et varie en fonction de la durée des services continus dans une même localité d'affectation.
- ▶ Des majorations familiales (montant variable selon le pays) pour enfant(s) à charge effective et permanente.

Imposition

Les enseignants sous contrat expatrié sont imposables à Madagascar.

OBTENTION D'UN VISA POUR MADAGASCAR

Vous recevrez les consignes pour l'obtention de votre visa via la DRH de l'AEFE.

Vous ne devez en aucun cas entrer sur le territoire malgache avec un visa de tourisme.

Attention : pour les candidats souhaitant venir à Madagascar avec un conjoint, seul le mariage est reconnu par les autorités malgaches. L'octroi d'un visa de courtoisie est donc soumis à cette condition. Les conjoints non mariés, pacés, ou en concubinage ne peuvent donc pas prétendre à l'octroi d'un visa de courtoisie. Les démarches d'obtention d'un titre de séjour pour ces conjoints restent donc du ressort des intéressés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Santé

Avant votre départ vous devez obligatoirement informer la MGEN de votre nouvelle affectation à Madagascar et vous inscrire à la section extra-métropolitaine de la MGEN.

Nous vous invitons à consulter la brochure « conseils sanitaires » du centre médico-social de l'ambassade de France, disponible sur le site <http://www.ambassade-madagascar.com> à la rubrique « service aux français ».

Même si les installations médicales ne sont pas au niveau des standards européens, des praticiens compétents sont disponibles : généralistes, dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, orthophonistes, ophtalmologistes, etc.

Il est très fortement conseillé de prendre une assurance « évacuation et rapatriement sanitaire », notamment si une intervention chirurgicale est nécessaire. L'île de la Réunion dispose d'installations de qualité.

Scolarisation des enfants

Aucune prise en charge par l'employeur.

Possibilité de scolarisation dans les établissements du réseau des établissements à programme d'enseignement français. Tous les établissements du réseau perçoivent des droits de scolarité, le montant de ces droits étant très différent selon les établissements, il vous est conseillé de vous renseigner au préalable (ils sont en ligne pour le lycée français de Tananarive sur le site <http://www.egd.mg> à la rubrique « Inscriptions »).

Voyages et déplacements

L'aéroport de Tananarive est très bien desservi. Vols quasi quotidiens vers la France, La Réunion, Maurice, etc. Outre l'aéroport international d'Ivato à Tananarive, il existe huit aéroports en province : Tamatave, Diego Suarez, Majunga, Tuléar, Nosy Be, Morondava, Fort Dauphin et Sambava.

Le réseau routier n'est pas en très bon état mais il reste praticable, selon la saison, en berline ou en 4x4. On peut louer facilement un 4x4 avec chauffeur en cas de besoin. Une multitude de taxis permet de circuler dans chaque ville.

Déménagement

Il est possible de n'emporter que ses effets personnels et sa documentation. On peut tout trouver sur place. Dans tous les cas, il est indispensable de passer par un transitaire à Madagascar.

Votre attention doit être attirée sur les potentielles difficultés inhérentes au dédouanement de vos effets personnels à l'arrivée à Madagascar. Les démarches, de votre seul ressort, peuvent s'avérer longues et onéreuses.

Véhicules

- Importation d'un véhicule : les taxes d'admission d'un véhicule sur le sol malgache sont élevées.
- Achat sur place d'un véhicule : il est possible d'acheter une voiture/moto à Madagascar, cependant il convient de signaler que certains modèles y compris des véhicules neufs, ne sont pas agréés selon les normes françaises ou CEE.
- Assurance : vous devez obligatoirement assurer votre véhicule à Madagascar.
- Permis de conduire : le permis français est reconnu mais devra être « transformé » en permis malgache sous 6 mois à compter de l'arrivée à Madagascar. Il est conseillé de se munir d'un permis de conduire international.

Logement

Les loyers peuvent être négociés (montant et non augmentation). Les possibilités sont très variables d'un quartier à l'autre. Peu d'habitations sont meublées, mais il est aisé de trouver les équipements nécessaires (vaisselle, linge de maison, meubles, literie, appareils électroménagers, etc.).

Approvisionnement

Les possibilités sont très différentes selon les régions. Tananarive compte plus de dix supermarchés très bien approvisionnés. Dans les autres villes, les produits les plus courants sont disponibles.

Livres et matériel pédagogique

Il est recommandé d'emporter ses ouvrages de référence et son matériel personnel.

Téléphone et internet

Pas de problème particulier, le téléphone mobile est très répandu (Telma, Orange, etc.). Des magasins sont disponibles à l'aéroport d'Ivato vous permettant d'acheter une puce 4G immédiatement à votre arrivée. Le quartier d'Ambatobe est équipé en fibre optique.

Le courrier postal

Pas de problème particulier. Eviter cependant l'envoi de colis hors service de livraison type UPS, DHL, etc.

OÙ HABITER À TANANARIVE ?

Il est conseillé de résider à proximité de son lieu de travail ou de scolarisation des enfants en raison des difficultés de circulation liées à l'essor du parc automobile et à un réseau routier sous-dimensionné et en très mauvais état, dans une ville à la topographie accidentée.

► Autour des écoles françaises :

L'EPFa (Ampefiloa) se situe en ville, près du lac Anosy, éloignée du lycée français

L'EPFb (Ampandrianomby) est assez proche du lycée français

L'EPFc (Ambohibao) se situe sur la route de l'aéroport, éloignée du lycée français

L'EPFd (Ivandry) est assez proche du lycée français dans un quartier résidentiel.

► A proximité du lycée français dans le quartier Ambatobe.

Avec des enfants dans le primaire et le secondaire, il est plus simple, quand c'est possible, de scolariser les enfants du primaire à l'EPFb, ou à l'EPFd et d'essayer de trouver une maison proche de l'école et du lycée (quartier Ambatobe, Ivandry, Androhibe, Analamahitsy, etc.).

Deux importantes résidences sont à proximité immédiate du lycée. Des logements sont régulièrement disponibles.

LIENS UTILES

L'amicale du lycée français pourra vous aider dans vos démarches. Vous pouvez contacter ses membres à l'adresse email suivante : accueil.amicale@egd.mg

Les sites TANA ACCUEIL (www.tana-accueil.com) et EXPAT.COM (www.expat.com) vous fourniront également de nombreuses informations.

Autres sites utiles :

- Ambassade de France et consulat à Tananarive : <https://mg.ambafrance.org/>
- Ministère de l'Europe et des affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr
- Institut Pasteur : www.pasteur.mg
- Page Facebook du LFT : <https://www.facebook.com/lyceefrancaisdeTananarive/>
- Compte Twitter du LFT : <https://twitter.com/LFTanarive>